

Communiqué

La CI CDS réclame des mesures de réduction des coûts

Les six entreprises du commerce de détail Charles Vögele, Coop, Denner, Manor, Migros et Valora demandent des améliorations du cadre politique afin de réduire durablement les écarts de prix, actuellement de 15% environ par rapport aux pays voisins. Au premier plan figure l'exigence d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE, mais aussi l'autorisation des importations parallèles et la levée des obstacles au commerce via l'introduction du principe du Cassis de Dijon.

L'étude comparative que le BAK Basel Economics a réalisée sur les prix et les facteurs de coûts dans les différents pays fait ressortir des différences bien plus marquées au niveau des coûts d'approvisionnement qu'au niveau des prix à la consommation. Il est permis d'en déduire que le commerce de détail suisse se distingue par une meilleure productivité et qu'il travaille avec des marges brutes relativement plus étroites.

On observe en particulier des coûts plus élevés dans l'approvisionnement en Suisse et à l'étranger ainsi que pour les prestations préalables. La différence des prix à la consommation par rapport aux pays de l'UE tient en majeure partie aux coûts d'approvisionnement sur le marché intérieur, supérieurs de 12 % à ceux enregistrés des pays de l'UE. Les prix agricoles élevés en sont les principaux responsables, leur relative cherté résultant du format réduit des structures de production et de transformation, mais aussi d'un manque de concurrence. Dans ce domaine, les écarts ne se justifient qu'en partie par un supplément de qualité ou une proportion plus importantes de produits labellisés. Quant aux coûts de l'approvisionnement à l'étranger, les droits de douane élevés et les obstacles au commerce sont autant d'éléments qui les renchérissent (8 %). Forte de ces éléments, la CI CDS exige qu'un important accord de libre-échange agricole soit négocié avec l'UE. Dans le débat actuel sur la PA 2011, la priorité doit être donnée aux baisses de coûts à tous les échelons et aux produits à haute valeur ajoutée.

La CI CDS demande aussi la poursuite de la libéralisation du marché de l'électricité et la suppression des longues procédures d'autorisation et des prescriptions coûteuses en matière de constructions pour faire baisser notablement les prix sur le marché intérieur. La RPLP est elle aussi identifiée comme un facteur de renchérissement, car il n'est plus possible aujourd'hui de la compenser par une rationalisation dans la logistique.

La cherté des importations expliquant pour une grande partie le niveau élevé des prix en Suisse, les membres de CI CDS prônent aujourd'hui l'autorisation des importations parallèles, qui devraient permettre une réduction des coûts de l'ordre de 1,4 milliard de francs. La levée des obstacles techniques au commerce au travers de l'application du principe du Cassis de Dijon contribuera aussi à la baisse des prix.

Zurich, le 26 septembre 2006

Pour tout information complémentaire:

Felix Wehrle, responsable de la Communication/Assurance Qualité, Coop

Tél. 061 336 71 02, felix.wehrle@coop.ch

Et à l'adresse Internet suivante : www.igdhs.ch

Le dossier de presse, y compris l'étude du BAK, peut également être téléchargé sur le site www.bakbasel.com